



Communiqué de presse

## Les sociétaires de la coopérative Cera approuvent un dividende de 3 %.

### 1508 sociétaires ont participé à l'Assemblée Générale de Cera.

Leuven, le mardi 11 juin 2019 – À l'occasion de l'Assemblée Générale de Cera du samedi 8 juin 2019, les sociétaires ont approuvé les comptes annuels, ainsi que la proposition de verser un dividende coopératif de 3 % au titre de l'exercice 2018. Le dividende sera versé sur le compte des sociétaires le mercredi 12 juin 2019.

#### Retour sur l'exercice 2018

Cera clôture l'exercice sur un bénéfice à affecter de 121,3 millions d'euros. Ce chiffre est le solde de 154,8 millions d'euros de revenus et de 33,5 millions d'euros de charges. Les revenus proviennent pour l'essentiel des dividendes que Cera a perçus en 2018 sur ses participations dans KBC Groupe et KBC Ancora. Pour l'exercice 2018, l'Assemblée Générale a approuvé un dividende de 3 %.

La réunion a été menée à bien par Yvan Jonckheere, président du Conseil d'Administration de Cera depuis le 24 mai 2019.

Franky Depickere, administrateur délégué de Cera, explique : « *L'année du jubilé 2018 au cours de laquelle nous avons fêté en Belgique, mais également dans le monde entier, le 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Friedrich Wilhelm Raiffeisen a été une année couronnée de succès pour notre coopérative. Son influence et ses idées – participation, solidarité et respect de chacun – ont été à la base de Cera en 1892 et sont, 200 ans plus tard, toujours d'actualité. Ces valeurs constituent aujourd'hui encore une source d'inspiration afin de poursuivre notre belle histoire.* »

#### Nouvelle émission de parts coopératives E à partir du 11 juin 2019

Le 30 mai 2019, Cera a clôturé l'émission des parts coopératives E, qui était en cours depuis le 11 juin 2018. Durant cette période, 8563 sociétaires ont souscrit des parts E, pour un montant total de 21,7 millions d'euros. 4 314 nouveaux sociétaires de Cera ont souscrit pendant cette émission, ce qui correspond à un peu plus de 50 % du nombre total des souscripteurs.

Une nouvelle émission de parts E débutera le mardi 11 juin 2019 et se poursuivra jusqu'au lundi 25 mai 2020, sous réserve de clôture anticipée. Tout le monde, c'est-à-dire autant les nouveaux sociétaires que les sociétaires existants, peut souscrire une ou plusieurs parts E d'une valeur nominale de 50 euros par part E. À partir de 600 euros, un sociétaire bénéficie de tous les avantages et peut se porter candidat pour la structure de participation de la coopérative. Un sociétaire peut au total posséder 100 parts E maximum.

Il est possible de souscrire au moyen des applications en ligne CBC Touch et CBC Mobile ou par l'intermédiaire des guichets de CBC, KBC Brussels et KBC ainsi que via CBC Live (agence bancaire à

distance). Les non-clients de CBC, KBC Brussels et KBC peuvent désormais aussi souscrire facilement au moyen des applications en ligne. L'identification du souscripteur se fait alors par le biais de ITSME®.

Franky Depickere, administrateur délégué : « *le rendement financier, le soutien apporté à plus de 600 projets sociétaux et les avantages sociétaux sont les trois atouts devant nous permettre d'attirer de nouveaux sociétaires, plus jeunes. En outre, les sociétaires contribuent activement à la réalisation de nos engagements par l'intermédiaire des conseils consultatifs régionaux, le premier échelon de notre structure participative.* »

### **Cera : s'investir dans le bien-être et la prospérité**

Avec nos quelque 400 000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, et celles de nos partenaires, Cera crée de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- en tant qu'actionnaire important, nous assurons des bases solides au groupe KBC/CBC
- nous exerçons un impact positif sur la société
- nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment, depuis plus de 125 ans, les bases de notre entreprise coopérative.

***La coopérative Cera : profondément enracinée, largement ramifiée.***

### **Avertissement**

Investir dans des parts comporte des risques. Les parts E de Cera ne sont pas transmissibles et, en cas de démission, c'est au maximum la valeur nominale qui est remboursée. En tant que souscripteur, vous courez le risque de perdre tout ou partie du capital investi. Toute décision de souscription à des parts E de Cera doit être une décision personnelle, fondée sur une lecture exhaustive préalable du prospectus où se trouvent des renseignements plus détaillés que le présent document. Soyez particulièrement attentif aux facteurs de risque décrits au chapitre 1 « Facteurs de risque » du prospectus.

Cera est soumise, entre autres, au risque de marché, au risque de concentration, au risque débiteur, au risque de liquidité, aux risques propres au groupe KBC et à ses activités ... Les actifs de Cera se composent essentiellement de participations dans KBC Groupe et KBC Ancora, de sorte que la solvabilité de Cera est en grande partie déterminée par la valeur de ces participations. Les démissions peuvent également avoir un impact important sur les cash-flows de Cera. Vous pouvez obtenir le prospectus à partir du premier jour d'émission, gratuitement et sur simple demande, au siège de Cera (Muntstraat 1, 3000 Leuven) ou dans les bureaux des banques KBC, KBC Brussels et CBC. Vous pouvez également le consulter sur le site internet ([www.cera.coop](http://www.cera.coop)) ou le demander par e-mail ([info@cera.coop](mailto:info@cera.coop)) ou par téléphone (0800 62 340).

### **Fin du communiqué**

### **Pour plus d'infos :**

Les principaux faits et chiffres de l'exercice écoulé sont décrits dans le rapport annuel consacré à l'exercice 2018.

Le prospectus et d'autres informations importantes sont disponibles sur <https://www.cera.coop/fr/Particuliers/Acheter-des-parts>. Toutes les modalités pratiques de l'émission sont reprises dans la fiche d'information.

Il n'y a pas de frais d'entrée, ni de frais de sortie.

En cas de plainte, le candidat-souscripteur peut s'adresser à la gestion des plaintes de Cera, Muntstraat 1, 3000 Leuven, téléphone : 0800 62 340, e-mail : [info@cera.coop](mailto:info@cera.coop) ou sur [www.cera.coop](http://www.cera.coop) > contact.

Il peut en outre s'adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, une entité qualifiée au sens du Code de droit économique, rue Belliard 15-17 boîte 8, 1040 Bruxelles, téléphone : 02 545 77 70, fax : 02 545 77 79, e-mail : [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be), [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be).

Les parts E et les droits et obligations de Cera et des banques qui remplissent la fonction de guichet sont régis par le droit belge.

Tous les litiges relèvent de la compétence des tribunaux belges.

### Contact

Hilde Talloen, responsable Communication, tél 016 27 96 79, GSM 0494 85 59 59,

[hilde.talloen@cera.coop](mailto:hilde.talloen@cera.coop)

Cera CVBA, Muntstraat 1, 3000 Louvain, [www.cera.coop](http://www.cera.coop), [info@cera.coop](mailto:info@cera.coop)

Numéro d'entreprise RPM Louvain TVA BE 0403.581.960